

Règlement - Tirages de prix de présence - la Dictée chantée 2025

Le Centre de la francophonie des Amériques (ci-après appelé le « Centre ») présente le 17 novembre 2025 à 19 h (HNE) l'activité en ligne la Dictée chantée. À cet égard, il offrira après l'événement des prix par tirages au sort parmi les personnes qui auront assisté à cet événement en ligne.

Voici les modalités du concours.

1. Admissibilité

- 1.1 Les tirages sont ouverts aux personnes :
 - 1.1.1 Âgées de 18 ans et plus ;
 - 1.1.2 Résidentes dans les Amériques.
- 1.2 Le personnel et les membres du conseil d'administration du Centre ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles aux tirages.

2. Frais d'inscription

Il n'y a aucuns frais d'inscription pour participer aux tirages.

3. Critères de participation

- 3.1 Pour participer aux tirages et obtenir une chance de gagner, la personne admissible doit avoir assisté à la Dictée chantée en ligne du 17 novembre 2025 (19 h HNE);

4. Tirages et remises des prix

- 4.1 Les prix à gagner sont :
 - 4.1.1 Trois (3) ouvrages numériques *Le Québec, connais-tu?* (valeur de 100 \$ CA chacun)
 - 4.1.2 Trois (3) cartes-cadeaux de livres numériques (valeur de 100 \$ CA chacune)
- 4.2 Les tirages déterminant les six (6) personnes gagnantes seront effectués le 18 novembre 2025.
- 4.3 Les personnes gagnantes seront déterminées par le Centre par tirages au sort parmi l'ensemble des participantes et participants admissibles. Pour gagner, les personnes devront avoir répondu aux critères de participation énoncés au point 3. Une personne peut gagner un (1) seul prix sur six (6).

- 4.4 Les personnes gagnantes recevront une attestation par courriel du Centre par info@cfameriques.com confirmant qu'ils ont gagné et devront répondre pour réclamer leur prix.
- 4.5 Les personnes gagnantes recevront leur prix par le Centre aussi par courriel.
- 4.6 Les prix doivent être acceptés comme tels et ne peuvent être échangés contre une somme d'argent, ni vendus, ni transférés. Aucune substitution n'est accordée.

5. Règles générales

- 5.1 Pour être déclarée gagnante, la personne dont le nom a été tiré doit, au préalable, avoir assisté à la Dictée chantée en ligne.
- 5.2 Le Centre, ainsi que les membres de son conseil d'administration et son personnel n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, de retards, d'erreurs d'adresse courriel, de dysfonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, d'un bris de logiciel ou de matériel informatique, ou de toute autre erreur.
- 5.3 La participation à ces tirages comporte l'acceptation du présent Règlement que le Centre se charge d'appliquer.
- 5.4 Le Centre se réserve le droit de réviser le présent Règlement.

6. Autorisation

Chaque personne gagnante consent à ce que le Centre utilise son nom et la description de son prix et toute déclaration relative au tirage à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération ni compensation supplémentaire.

7. Publication du nom de chaque personne gagnante

Le nom des personnes gagnantes peut être dévoilé sur les réseaux sociaux du Centre.

8. Disqualification

- 8.1 Toute fausse déclaration de la part d'une participante ou participant entraîne automatiquement sa disqualification aux tirages.
- 8.2 Le Centre se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler la participation d'une personne si elle participe ou tente de participer auxdits tirages en utilisant un moyen contraire au présent Règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participantes et participants.

9. Confidentialité

Le Centre s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels recueillis auprès des participantes et participants et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales.

10. Information

Pour toute question ou demande d'information relative à ce concours, vous pouvez écrire à info@cfameriques.com.

Centre de la francophonie des Amériques
Novembre 2025